

La Croix

66, RUE NOTRE-DAME-EST, MONTREAL.

VIS-A-VIS DU PALAIS DE JUSTICE
Boite de Poste 2175

Journal Catholique et Indépendant publié à Montréal

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

Afin de faciliter la propagande de la Croix nous avons établi des conditions spéciales en faveur de nouveaux abonnés seulement :

3 abonnements de 1 an \$4
5 " " 6
10 " " 10

Téléphone :
Bell Est 2281

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.

LEON XIII.

FRANC-MAÇONNERIE

ou franc-maçonneries

Je viens de lire, non sans quelque étonnement, l'article, *le consul français et son départ*, publié par la *Patrie* du 19 novembre.

On y trouve les deux paragraphes suivants :

" La franc-maçonnerie anglaise est une société de bienfaisance et de secours mutuels. Elle a la réputation dans l'Empire d'être la pierre angulaire des sentiments de loyauté.

" La franc-maçonnerie française est une association politique et militante. Elle est l'adversaire persévérant, toujours à l'œuvre, de l'influence de l'Eglise catholique.

" C'est une association de combattants, et en grande partie de non-croyants.

" La différence entre les deux organisations est donc complète. Ce n'est pas que nous engagions qui que ce soit à faire partie de la franc-maçonnerie anglaise. Nous constatons un fait historique : voilà tout.

Les italiques sont de nous.

Oui, voilà tout !
La *Patrie* le prononce avec beaucoup d'aise, ce " voilà tout " faux et mensonger. Et sur quoi s'appuie-t-elle donc pour faire une telle affirmation ?

Et pourquoi, à propos du départ de M. le Consul de France, établir cette différence entre les franc-maçonneries anglaise et française ? Oui, pourquoi, si non pour sauver celle-là en jettant celle-ci par-dessus bord. C'est la loi générale de la prudence humaine que, lorsqu'un vaisseau menace de sombrer, on jette par-dessus bord une partie et même toute la cargaison pour sauver au moins le vaisseau et ceux qu'il porte.

Léon XIII, dans son encyclique *Humanum genus*, a condamné la franc-maçonnerie ; la franc-maçonnerie tout entière, et non pas seulement celle de France ou d'Italie.

La *Patrie* ose affirmer que la différence entre les deux maçonneries est complète !

Il est étonnant que les papes et surtout Léon XIII qui a si bien dépeint l'esprit de la secte, qui a si habilement levé le masque d'hypocrite philanthropie sous lequel elle se cache et si minutieusement analysé ses œuvres néfastes, ne se soit pas rendu compte de cette différence si complète dont le directeur de la *Patrie* a une claire vue si grande.

Quel est l'intérêt qui a poussé la *Patrie* à publier un pareil article ? quelle est la cause qui l'a poussée à démentir un pontife de l'Eglise ? Je n'ai pas à le dire, cela n'est nullement nécessaire d'ailleurs. Qu'il me suffise de prouver à ce journal l'effronterie et la fausseté de son affirmation aussi téméraire et ridicule que fausse, et cela par les témoignages de gens peut-être pas plus, mais, au moins, aussi compétents en la matière que M. Tarte. Depuis longtemps déjà, mes études sur la franc-maçonnerie ont eu pour but, très naturel d'ailleurs, la recherche des origines de cette secte ou, pour parler plus poliment, de cette congrégation (!).

Faut-il écrire : la franc-maçonnerie comme l'ont fait les Papes, ou bien les franc-maçonneries ainsi que l'ordonne la *Patrie* ? Telle est la question depuis longtemps à l'ordre du jour et dont l'intérêt moral et politique est beaucoup plus grand qu'un grand nombre ne veulent le croire.

Cette question est d'autant plus importante, en effet, que la franc-maçonnerie, répandue sur toute la surface du globe, exerce une action et joue un rôle dont personne n'a le droit de se désintéresser.

Ce que les Papes ont dit, ce n'est point : " couvrez la maçonnerie du voile " de la bienfaisance et couronnez-la " de lauriers ", comme le fait la *Patrie*, mais bien : " arrachez à la secte le masque sous lequel elle se cache et montrez-la telle qu'elle est. "

Or, dans chaque contrée, les loges, on le sait, reçoivent une direction unique et obéissent aux ordres d'une grande loge qui se nomme : Grand-Orient. Mais ce Grand-Orient reçoit-il lui-même des ordres de quelque autre Orient supérieur ou bien a-t-il une existence absolument indépendante, comme l'affirme avec tant d'assurance le Directeur de la *Patrie* ? Voilà ce qu'il est important de savoir. Pour moi, à défaut de renseignements venant de F. M. célèbres, il me suffirait de voir l'uniformité dans les œuvres maçonniques, dans leur caractère, dans leurs procédés et dans leur exécution, pour pouvoir conclure logiquement à l'uniformité dans le but, et conséquemment dans le commandement. Il serait absolument impossible, en effet, que, par tout le globe, des hommes, quoique animés d'une même haine pour l'Eglise, puissent suivre si fidèlement un même programme de lutte acharnée et toujours et partout avec la même tactique, si ces hommes n'étaient unis par les mêmes liens, soumis à la même autorité.

Que le Directeur de la *Patrie* veuille bien prendre la peine d'étudier les variétés apparentes des diverses branches de la F. M., et il constatera bientôt que les gens qui ont dépouillé les catholiques du Manitoba et des provinces de l'Ouest de leur droit légitime aux écoles confessionnelles, ont bien poursuivi le même but que ceux qui ont fermé les écoles catholiques de France, le même but aussi que poursuivent encore ceux qui travaillent actuellement à détruire l'enseignement et l'éducation chrétiennes en Angleterre, en Espagne, à l'Equateur, en Italie, etc.

Partout le but est le même : détruire l'Eglise de Jésus-Christ ; partout, même tactique : enlèvement de l'éducation et de l'enseignement à l'Eglise, mariage civil, destruction des congrégations religieuses, séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc. Enfin, moyens d'action : enrôlement des masses dans des sociétés à manteau philanthropique de toutes nuances, où se fait l'éducation libre-penseuse et où s'infiltré le virus socialiste et maçonnique.

Si la *Patrie* peut nous prouver le contraire, qu'elle le fasse, nous recevons ses preuves avec plaisir. En attendant, qu'elle me permette de prouver aujourd'hui combien sa thèse est fautive et son affirmation aussi ridicule que téméraire. Ce sont des franc-maçons eux-mêmes qui vont donner à l'affirmation du Directeur de la *Patrie* le démenti qu'elle mérite : " La F. M., dit le F. M. Ragon, n'est d'aucun pays. Elle n'est ni française, ni écossaise, ni américaine. Elle ne peut pas être suédoise à Stoc-

kolm, prussienne à Berlin, turque à Constantinople, si elle y existe. " Elle est une et universelle. Elle a plusieurs centres d'action, mais elle n'a qu'un centre d'unité. Si elle perdait ce centre d'unité et d'universalité, elle cesserait d'être la " maçonnerie. " (Cours de philosophie et d'interprétation maçonniques, p. 40).

Que pense de cela le Directeur de la *Patrie* ? Qu'il écoute encore :

" La maçonnerie... est universelle, " elle est une ", dit, à son tour, le F. M. Stevens au G. O. de Belgique, en 1856. " L'Ordre maçonnique, dit le " Suprême Conseil, se partage en " différents rites reconnus et approuvés, " vès, qui, bien que divers, sont tous " sortis de la même source et tendent " au même but. " (art. 1 du règlement " de la M. écossaise, 1846). " Le nom- " bre des maçonneries qui diffèrent " de rite, dit encore le F. M. Ragon, " s'élève à plus de 60. Cette masse " de rites n'est due, qu'à la fabrication " spéculative des hauts grades. " (Orthodoxie M. p. 14.) " De quelque " rite reconnu que soit un M., il est " frère de tous les maçons... du glo- " be. " (Constitution, art. 18, règle générale pour la France.)

" Quoique dispersés sur toute la " surface de la terre, les F. M. ne " font qu'une communauté ; ils ont les " mêmes secrets, suivent la même " voie, sont formés d'après les mêmes " règles et sur la même mesure, " enfin sont animés du même esprit. " Ils viennent de la même source, " et ils ont les mêmes principes, ils " travaillent à la même œuvre et ils " ont le même but. " (Recueil de la F. M.)

Enfin, confirmant ma propre conclusion, c'est-à-dire que l'uniformité d'action des diverses branches de la maçonnerie est une preuve de l'unité qui est à la base de la F. M., l'historien maçonnique Ragon dit :

" Comment se fait-il que cette " grande diversité des rites ne soit " pas pour la M. un germe fatal " de division et de mort ? c'est " que cette diversité n'existe que " dans les formes accidentelles et " qu'elle est plus apparente que réelle. " En un mot, dans la multiplicité, nous " retrouvons l'unité. En étudiant les " variétés que présente la M. on est " surpris de trouver au fond de cette " diversité de rites, de grades, de " symboles, de formules, une seule " doctrine et un seul but. " (Orthodoxie maçonnique p. 14)

Cela suffit pour aujourd'hui.

Ce que nous demandons au Directeur de la *Patrie*, c'est qu'il soit conséquent avec lui-même, et puisqu'il prétend connaître assez bien la maçonnerie anglaise pour pouvoir affirmer que celle d'Angleterre est complètement différente de celle de France, et que son unique but est la philanthropie, qu'il nous dise alors pourquoi il " se garderait bien d'engager qui que ce soit à y entrer " !

Nous attendons la réponse.

JOSEPH BOYER

—:o:—

On n'entend plus parler des conservateurs. Ils s'effacent de la scène politique. Ils n'aiment pas qu'on fasse du bruit autour de leur parti. Ils sont vraiment trop modestes !

—:o:—

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré de ne pas attendre plus longtemps pour en payer le renouvellement.

Lisez ça !

Si j'étais le député de Labelle, je ne me dirais pas libéral indépendant. Car il est bien inutile de prétendre appartenir à un parti qu'on s'ape et qui nous chasse de ses rangs. D'ailleurs, M. Bourassa n'est pas plus libéral indépendant que de M. de Houx, en France, n'est catholique romain. Je ne puis concevoir un homme qui soit, à la fois, libéral et indépendant, en politique. Donc, si j'étais le député de Labelle, je me dirais tout simplement un Canadien catholique qui veut, avant tout, rendre le peuple meilleur et le pays plus prospère ; j'aurais un programme politique qui ne jurait pas avec mon titre de catholique ; je me ferais un entourage d'honnêtes et dévoués compatriotes au cœur franc et sans doigt ; j'éloignerais de mon état-major politique tous les farceurs, tous les drôles — et qu'il y en a à Montréal—qui cherchent à se faufiler dans les rangs des honnêtes gens afin de passer eux-mêmes pour honnêtes et faire plus sûrement et plus promptement le mal qu'ils méditent : farceurs politiques, farceurs socialistes, farceurs libres penseurs, farceurs démagogiques....

Mais je ne suis pas le député de Labelle !

M. Laurier, lui, est un vrai libéral. Les orangistes demandent le sacrifice des écoles catholiques de Manitoba : Sir Wilfrid, en moins de six mois, le leur accorde. Ils demandent, quelques années après, celui des écoles catholiques des provinces de l'Ouest : Sir Wilfrid s'empressera encore d'acquiescer à leur désir. En vérité, on ne peut pas être plus libéral et moins indépendant !

M. Henri Bourassa a encouru l'excommunication majeure du parti libéral. Il devait s'y attendre, car, son attitude à l'égard du gouvernement Laurier n'a pas été des plus soumises. Cependant, nous croyons que cet anathème ne l'empêchera pas de se sauver. Au contraire !

Le Canada annonce à son de trompe que " les comptes publics de l'exercice 1905 1906, qui viennent d'être déposés sur le bureau de la Chambre, à Ottawa, constatent un excédent de \$12,898,719 des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires. "

Et il crie : " Hurrah ! " Si nous avions le temps de débarrasser un peu les comptes publics de tout l'attirail trompeur dont on les entoure, nous trouverions peut-être que l'état des finances du pays est autre que celui que nous présente ce journal ministériel.

On dit dans les cercles politiques généralement bien informés que M. Fielding succèdera à M. Laurier, si, naturellement, celui-ci laisse une succession quelconque après les prochaines élections fédérales. Si cette rumeur est fondée, l'avenir nous réserve de malheureuses surprises. Fielding n'est ce pas lui qui a obligé M. Laurier à se montrer si libéral dans le règlement de la question des écoles des nouvelles provinces !

Dans d'autres cercles politiques, on assure que le premier ministre d'Ontario, M. Whitney, prendra bientôt les rênes du parti conservateur, aux Communes. Nous aimerions à voir Whitney, sur la barque fédérale, faire passer Borden par-dessus bord. Celui-ci se noierait—politiquement parlant—on n'en pas douter, car personne n'irait lui jeter une planche de salut ; et le pays en serait bien débarrassé.

ALLONS AU PEUPLE !

L'Union populaire canadienne

Au cri de Dieu le veut, comme autrefois les croisés allaient en Orient faire la guerre sainte, nous devons nous préparer à aller au peuple, ce pauvre peuple que les bataillons socialistes ont assiégé dans presque tous les pays du monde.

Allons au peuple ! c'est le désir de l'Eglise qui, la première, alors que le prolétaire n'était encore qu'un vil esclave, une machine humaine entre les mains des puissants de la terre, brisa ses chaînes, le libéra de sa longue et brutale servitude en faisant chrétiens et les riches et les pauvres.

Le patron et l'ouvrier ont des droits et des devoirs relatifs et mutuels.

Mais, dit Léon XIII, dans son encyclique sur " la condition des ouvriers ", il est difficile " de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétaire, le capital et le travail. D'autre part, le problème n'est pas sans danger, parce que, trop souvent, des hommes turbulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens et en profitent pour exciter les multitudes et fomenter des troubles. Quoi qu'il en soit, Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

" Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux, une protection ; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. — Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée, sous une autre forme, par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité. A tout cela, il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinité multitudes des prolétaires.

" Les " socialistes ", pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent, et prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'Etat. Moyennant cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. Mais, pa-

reille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier, si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

Le socialisme, sur la terre canadienne, n'est qu'en germe. Il n'a pas encore produit les fruits amers du socialisme européen. Mais ce n'est qu'une question de temps. Il "s'outille", il s'arme pour aller à la conquête définitive des prolétaires. Et bientôt, si nous ne réagissons pas, il aura à sa disposition toute une armée de travailleurs trompés par des promesses fallacieuses. Et alors, ce sera, comme dans certains pays, entre le patron et l'ouvrier, une guerre continuelle qui engendrera la haine, la révolution et l'anarchie.

Le Rév. Père Pavissich, S. J., fait dans la "Civiltà cattolica" du 3 novembre, au cours d'une magnifique étude sur le socialisme italien qui vient d'avoir un grand congrès à Rome même, des considérations très importantes et très suggestives sur le socialisme universel ou international.

Il dit que le socialisme, en Italie, comme ailleurs, est redoutable, parce qu'il est "uni dans la substance" et "varié dans la méthode", et l'illustre écrivain ajoute :

"Par l'unité substantielle des principes, le socialisme reste toujours égal à lui-même en Italie et dans le monde entier, l'unique grand parti ouvrier, national et international; par la variété accidentelle des méthodes, il se modifie et s'adapte aux temps et aux lieux: modéré et pratique dans les pays anglo-saxons, il est monté au gouvernement en Australie, et il est en train de conquérir les Trade Unions en Angleterre et en Amérique; systématique et discipliné en Allemagne, il a réformé rationnellement le marxisme, jusqu'à atténuer par la bouche de Bebel, révolutionnaire intransigent, au dernier congrès de Mannheim, la théorie de la grève générale; ardent, rhéteur, versatile dans les pays latins, il oscille continuellement entre la révolution et la réforme, les sépare ou les réunit suivant le tempérament inconstant et agité de la multitude, et cependant étend et perfectionne son organisation."

"Ainsi la variété de la méthode sert en dernière analyse à populariser toujours plus l'unité substantielle, jusqu'au jour où le socialisme pourra dire: LE MONDE EST MIEN, PARCE QUE JE SUIS L'UNIQUE PARTI OUVRIER UNIVERSEL. Ce jour-là une entente internationale couronnera l'unité des principes par l'unité de la méthode et la civilisation chrétienne se trouvera en face de l'assaut général de l'antichristianisme social.

"Pour en prévenir les dangers avec succès, le jour où se produira le choc formidable du socialisme national et international, il n'y a qu'un seul plan, et il est radical: L'ORGANISATION CHRETIENNE DU TRAVAIL.

"Et pour organiser chrétiennement le travail, en formant une grande armée populaire capable de tenir tête à celle du socialisme, pour sauver l'ordre social, il n'y a qu'un seul moyen vraiment efficace: l'action sociale sur le terrain constitutionnel."

Cette organisation chrétienne du travail, au Canada, est encore à faire. Tandis que les socialistes ont leurs sociétés, leurs clubs, et qu'ils

travaillent depuis longtemps à faire mourir dans le cœur de nos ouvriers les sentiments naturels d'ordre, de paix et de bonheur, que l'Eglise, en les faisant chrétiens, a ravivés, nous, catholiques laïcs, qu'avons-nous fait, qu'avons-nous organisé, quelles troupes avons-nous pour aller à la défense de ces braves ouvriers qui tombent, faute de secours, dans le camp ennemi parce que nous ne savons pas les protéger et les garder dans le nôtre, et qui s'élèvent ensuite contre nous?

L'Eglise de son côté ne néglige rien pour éviter ce malheur. Elle entoure l'ouvrier de sa bonté toute divine. Ses pontifes ne cessent d'élever la voix pour avertir les peuples du grand danger qui les menace. Elle agit, mais elle veut que nous agissions, aussi.

"Que chacun, dit Léon XIII, se mette à la part qui lui incombe, et cela sans délai, de peur qu'en différant le remède, on ne rende incurable un mal déjà si grave."

Inspirés et mus par ce désir de l'Eglise, quelques citoyens de Montréal, travaillent présentement à jeter les bases chrétiennes d'une vaste UNION POPULAIRE qui, selon les paroles du grand pontife que nous venons de citer, se constituera la protectrice des personnes vouées au travail, étudiera à "accroître leur prospérité tant domestique qu'individuelle, à régler avec équité les relations réciproques des patrons et des ouvriers, à entretenir et à affermir dans les uns et les autres le souvenir de leurs devoirs et l'observation des préceptes divins; préceptes qui, en ramenant l'homme à la modération et condamnant tous les excès, maintiennent dans les nations et parmi les éléments si divers de personnes et de choses, la concorde et l'harmonie la plus parfaite."

Nous faisons des vœux pour que cette "Union populaire canadienne", appelée à faire un si grand bien chez les ouvriers, rencontre, dès son début, l'encouragement qu'elle mérite de toutes les classes de la société. C'est une œuvre des plus nécessaires. Que Dieu lui soit en aide.

JOSEPH BEGIN.

Il n'y a point de droit contre le droit

"Suum cuique tribuere jus est" Rendre à chacun son dû. Voilà comment Ulpien, un jurisconsulte célèbre de l'antiquité payenne a défini le droit, la loi, la légalité.

La théologie catholique d'accord en cela avec le bon sens moral de l'humanité, proclame qu'une loi injuste n'oblige pas. Pie X l'a rappelé dernièrement en condamnant la loi maçonnique française dite de "Séparation" qui met les catholiques français hors le droit et l'Eglise catholique hors la justice.

La théologie catholique et la "Raison écrite" du droit payen lui-même sont absolument d'accord sur cela.

L'Evangile proclame qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, en déclarant aussi qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

Au dernier congrès des jurisconsultes catholiques de France tenu à Périgueux, le sénateur de Lamarzelle, parlant de la spoliation maçonnique, a, dans une page admirable de clarté, d'éloquence et de vérité, mis en lumière ce grand principe fondamental du droit et de la justice. Voici un passage de ce discours magistral qu'il est bon de publier en Canada :

"Fidèles à la mission que vous

a tracée votre fondateur, Lucien Brun, vous ne vous lasserez jamais, Messieurs, de proclamer qu'il y a des droits immuables au-dessus de la loi humaine, et que la loi humaine n'est plus digne du nom de loi et ne doit plus être obéie lorsqu'elle les viole.

"Le Pape vient d'ailleurs de vous le rappeler quand il a dit: "On n'est pas tenu de se soumettre à une loi injuste."

"Nos révolutionnaires aujourd'hui au pouvoir, n'ont pas manqué d'accuser à ce sujet Pie X de prêcher la révolte, et ils ont fait entre Léon XIII et son successeur le parallèle qui revient aujourd'hui continuellement dans leurs attaques. Ils ont oublié que Léon XIII a exprimé jadis la même pensée presque dans les mêmes termes quand il a dit: "Une loi ne mérite obéissance qu'autant qu'elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu."

"Et cette prétendue parole de révolte, ce ne sont pas seulement les catholiques qui l'ont jetée toujours à la face de la tyrannie sous quelque forme qu'elle se trouve; ce sont tous ceux qui, dans tous les temps, ont eu conscience des droits et de la dignité humaine. En plein paganisme même, Antigone, vous vous le rappelez, dit à Créon, le juge inique: "Je ne pensais pas que vos arrêts dussent avoir tant de force que de faire prévaloir les volontés d'un homme sur celles des immortels, sur ces lois qui ne sont point écrites et qui ne sauraient être effacées."

"Et c'est Cicéron qui nous a laissé cette phrase vengeresse qu'on dirait vraiment faite pour les jours que nous traversons :

"Il y a dans les codes des peuples des propositions funestes, pernicieuses qui ne méritent pas plus le nom de lois que des conventions conclues entre des malfaiteurs."

Et si nous passons aux modernes, nous pouvons citer Eugène Pelletan :

"La loi, s'est-il écrié, a-t-elle tout dit quand elle a dit: "Je suis la loi?" Personifie-t-elle par cela même la justice?" N'a-t-elle pas encore quelque condition à remplir pour justifier sa prétention et pour commander l'obéissance? Chaque fois que l'injustice a voulu prendre un nom respectable, elle a pris la forme de la loi pour frapper sa victime. C'est la loi à la main que le vainqueur a toujours proscrit le vaincu, et si l'on prenait tel code de circonstance rédigé sous prétexte de salut public, on en ferait jaillir le sang comme d'une éponge."

Dernièrement dans une assemblée parlementaire, un de nos adversaires, aux applaudissements unanimes de ses amis politiques, s'écriait: "Il n'y a pas de conscience publique contre la loi!" Le mot doit être retourné: "Il n'y a pas de loi contre la conscience publique!"

Catholiques canadiens, souvenons-nous de ces vérités là, vérités primordiales quand nous aurons à lutter contre la franc-maçonnerie qui cherche à nous imposer partout son école neutre, laïque et obligatoire, c'est-à-dire l'école forcée de la déchristianisation hypocrite.

Préparons-nous à cette lutte qui ne tardera pas.

Rappelons-nous alors, qu'il n'y a pas de droit contre le droit et que la liberté de nos consciences, de notre foi fait partie d'un patrimoine intangible du patrimoine de tous les pères, de toutes les mères de famille!

L. HACAULT.

M. Dallemagne, le successeur de M. Kleckowki, est encore à Paris. On assure qu'il ne sera pas installé au consulat de Montréal, et qu'il sera remplacé bientôt par une autre personne

LA Proscription maçonnique

Ayons toujours l'œil sur ce qui se passe ou se prépare en la France maçonnique.

Le spectacle de l'Ilote servira de leçon au Canada français!

Le F... Clemenceau, qui est un descendu d'une noble famille bretonne, quelque chose comme un apostat de sa race, et comme il y en a beaucoup trop en Canada, — n'est-ce pas VV... FF... de l' "Emancipation"? — se trouve actuellement le dictateur de la République de France. Il a fait publier la note suivante par l'Agence juive "Havas":

"Les prêtres qui n'acceptent pas de se conformer à la loi de séparation condamnée par le Pape, seront assimilés aux étrangers. Ils perdront la qualité de citoyens français. Ils seront traités comme les agents étrangers d'un pouvoir étranger, en révolte contre la loi du pays."

De là, à l'expulsion de 60,000 prêtres français, il n'y a pas loin. Le premier pas sera fait. Un simple décret suffira.

Après les religieux et religieuses expropriés de leur domicile, à qui on a volé biens et libertés, obligés par conséquent de chercher à l'étranger un refuge, une occupation, la liberté qui n'est pas refusée dans leur pays à 100,000 apaches triomphants, le clergé séculier de France sera exposé à l'exil, traité comme le F... Clemenceau n'oserait pas traiter un Prussien.

Le "Kreuzzeitung" de Berlin, feuille protestante et conservatrice, disait ces jours-ci: "Nous allons voir si Clemenceau, qui déteste à la fois le Kaiser et le Pape, s'attaquera à Berlin comme à Rome". C'est tout vu!

Un correspondant de Paris écrivait au "Patriote", de Bruxelles, (Belgique): "Clemenceau a dit à un ecclésiastique, qui est de sa famille: TANT QUE JE NE SERAI PAS CHEF DU CABINET, TENEZ-VOUS TRANQUILLE; QUAND JE LE SERAI, PREPAREZ VOS MALLES!"

Ce propos révélait les projets du grand patriote qui, après la guerre effroyable de 1870, alors que la France était mutilée de l'Alsace et de la Lorraine, proposa à l'Assemblée nationale de lui enlever la Corse et Nice, par dessus le marché...!

Notes diverses

Le bill sur l'instruction publique, après avoir subi plusieurs amendements d'un caractère confessionnel, a été voté par la chambre des lords, en Angleterre. Mais la chambre des députés ne semble pas disposée à accepter ces changements. La loi Borel devient ainsi une cause de conflit qui pourrait peut-être embarrasser tellement la chambre basse qu'elle sera obligée d'en appeler au peuple, au sujet de cette loi.

Samuel Gompers a été réélu récemment, pour la vingt-cinquième fois, président de la Fédération américaine du Travail.

La cour Mercier, de Woonsocket, forte de 300 Canadiens français vient de lâcher l'ordre des Forestiers d'Amérique pour entrer dans l'Ordre des Forestiers Franco-Américains, association essentiellement composée de compatriotes.

Au parlement fédéral

Après un débat de trois jours, l'adresse au di-cours du trône a été votée sans amendement mais non pas sans incident.

Le député de Labelle a bravement justifié son attitude à l'égard du gouvernement.

Il a prétendu qu'il n'existait pas, à proprement parler, de parti nationaliste, et s'est dit lui-même de la vraie école libérale, malgré les excommunications lancées contre lui par M. Laurier. Il a reproché à M. Aylesworth de l'avoir dénigré dans Bruce-Nord en disant, que lui, M. Bourassa, avait essayé de soulever dans Québec les préjugés de race et de religion, et a reproché aussi au gouvernement d'avoir pris la politique des conservateurs pour capter les faveurs populaires. Il a passé en revue les votes récents qu'il a donné, aux Communes, et les a justifiés de nouveau.

Les conservateurs l'ont beaucoup applaudi. Les libéraux n'ont rien répondu.

On assure que M. Robitaille, le premier jour de la session, a demandé à M. Laurier s'il voulait le faire présenter à la chambre par deux députés libéraux. Le premier ministre aurait refusé. M. M. Bourassa et Lavergne, comme il convenait d'ailleurs, ont donc servi de *parains* au nouveau représentant de Québec.

Ni M. Bourassa, ni M. Lavergne, ni M. Verville et ni M. Robitaille, n'ont été invités à un caucus libéral qui a eu lieu cette semaine. Le gouvernement ne compte donc plus, parmi ses partisans, ces députés. Ceux-ci ne s'en porteront pas plus mal!

M. Foster dont le nom, comme on le sait, a été impliqué dans l'affaire de l'Union Trust Co., a été l'objet d'une critique virulente de la part de M. Devlin (Wright), qui a déclaré que la présence dans la chambre de l'ex-leader conservateur était une honte.

L'hon ministre des Travaux Publics, M. Hyman, se retire de la politique active. Il a donné sa démission comme député et comme ministre.

M. Monk s'intéresse pratiquement à son projet de loi sur les caisses populaires de crédit et les sociétés coopératives.

Des deux côtés de la chambre, on semble disposé à prendre des mesures sévères pour empêcher la corruption électorale. Il est grand temps qu'on agisse dans ce sens. Car, de nos jours, "les élections ne se font pas avec des prières"!

M. Monk voudrait que le gouvernement développât les pouvoirs d'eau disponibles de la province de Québec, notamment ceux de Lachine, Côteau et Chambly, autour de Montréal, afin que le public obtienne la force motrice à de bonnes conditions. Il fait remarquer que la force électrique, à Montréal, coûte beaucoup plus cher qu'à Toronto, et que la métropole du Canada souffre de ce désavantage.

M. Laurier a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore disposé du pouvoir d'eau du canal Beauharnois, comme un certain journal de Montréal l'avait insinué. Il est probable qu'il accordera à notre ville d'exploiter à son profit l'énergie motrice de ce canal.

ANDRÉ CHAUVEAU

Tant que les francs catholiques appuyèrent les nationalistes, les affaires de ces derniers allèrent à merveille. Il n'a suffi aux premiers que de retirer leur patronage pour voir les autres tomber dans le discrédit. Morale: Le tintamarre que font les soi-disant nationalistes étourdit davantage les étourdis, mais n'attire nullement la confiance des hommes sérieux, vraiment désintéressés et indépendants de tel ou tel parti politique.

discours retentissant

M. Jacques Piou, l'illustre président de l' " Action libérale ", est chef politique des catholiques français.

Le 13 novembre courant, à la Chambre des députés, il a fait sur la politique religieuse du gouvernement de la République un discours des plus documentés et des plus raisonnés. C'était la réplique du fils des croisés, aux fils de " Veuve ", et, notamment, à M. Briand, ministre des cultes.

Notre espace restreint nous oblige à n'en citer que quelques extraits :

" En entendant M. le ministre (Briand) énumérer les avantages de la loi de séparation accordait à l'Eglise, une pensée se présentait à l'esprit : comment le Pape a-t-il été amené à accepter ? 200 millions sur les 100 qui forment le patrimoine de l'Eglise, une part importante du budget des cultes, les églises mises à la disposition du clergé, comment le Pape a-t-il pu repousser tout cela, condamnant l'Eglise à un dépouillement absolu et ouvrant devant elle l'ère des difficultés ? Quelle va être en effet demain sa situation ? Plus d'églises où l'on puisse célébrer le culte avec dignité ! Plus d'ornements, plus de vases sacrés, sauf ceux que la tolérance du séquestre voudra bien lui laisser. Plus d'allocutions pour les prêtres de moins de quarante-cinq ans, plus d'exemptions militaires pour ceux qui n'ont pas vingt-six ans, plus de presbytères pour les curés, plus de palais pour les évêques, presque plus de séminaires, pas même la ressource du droit commun en matière d'association. Plus rien que la possibilité de transformer nos églises en lieux de réunion et de célébrer le culte moyennant une déclaration quotidienne et l'assistance d'un commissaire de police, qui pourra, s'il le juge utile, congédier l'officiant et les fidèles.

" Telle va être demain la situation de cette Eglise, hier encore si ardemment organisée ! Jamais si triste n'aura été plus complète, plus dramatique, et l'histoire n'offre pas d'exemple d'une révolution plus tendancieuse et plus radicale. (Vifs applaudissements à droite.)

" Pourquoi donc toutes ces misères volontairement affrontées ? Le cabinet a prétendu que c'était pour plaire à des influences étrangères. Lesquelles ? Il ne le dit pas. Son courage ne va pas au-delà de l'insinuation. (Applaudissements à droite.) Et pour quel profit ? On ne nous l'indique pas. Comment ! celui qui est chargé des destinées de l'Eglise française, pour plaire à des influences étrangères, les soumettrait à la légère dans une des nations les plus catholiques du monde ! Allons donc.

" Il y a des arguments qu'on peut être obligé d'entendre, mais auxquels on n'est pas obligé de répondre. (Applaudissements à droite.)

" On avance que le Pape a obéi à ses sentiments d'ultramontanisme dans l'état actuel de l'Europe, trente-cinq ans après le concile de Vatican ?

" Est-ce le refus par l'Eglise de faire fléchir les règles essentielles du culte devant les exigences de l'Etat ? C'est là, en effet, le seul mobile auquel a obéi le Pape.

" Acculé à choisir entre la ruine matérielle de l'Eglise et sa ruine morale, il a choisi la ruine matérielle, il a préféré la pauvreté au schisme. (Applaudissements à droite.)

" Vous poursuivez la politique qui depuis vingt-cinq ans a entassé ruines sur ruines. Que vous le vou-

liez, ou non, vous faites de la loi la victoire d'une secte contre l'Eglise catholique. (Nouveaux applaudissements à droite.)

" Vous voulez, non l'attaquer ouvertement, la détruire par le feu et par le sang, mais glisser dans sa constitution le germe de mort, c'est-à-dire le laïcisme. Vous mettez sur le bord de la coupe que vous lui présentez un peu de miel pour rendre moins amer le poison que vous lui offrez à boire.

" Heureusement, M. Viviani a déchiré les voiles et soulevé tous les masques. Nous savons ce que vous voulez.

" Votre but, affirmez-vous, est de libérer la personne humaine, d'affranchir la conscience du citoyen.

" M. Viviani, lui, dit : " Nous voulons l'irréligion. Nous nous sommes tous attachés à arracher de la conscience humaine ses croyances. Nous avons dit au misérable que les lumières du ciel étaient éteintes, qu'il n'y avait rien derrière les nuages ". Ce n'est pas une hasardeuse rencontre qui fait que votre discours modéré sera affiché à côté du discours de M. Viviani. L'un complète et explique l'autre. (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche.)

" M. Viviani croit que les lumières du ciel sont éteintes parce qu'il ne les voit pas. Mais il y en a d'autres qui les voient et qui se guident à leur clarté. Il croit qu'il n'y a rien derrière les nuages, qu'il n'y a pas de justice au ciel. Mais il y en a qui croient encore à cette justice et qui comptent sur elle pour déjouer leurs projets. (Mouvements divers.) Vous dites que c'est la guerre que nous voulons ? Nous avons demandé la paix et nous en avons dit les conditions. On nous a répondu que l'Etat jugeait mieux que le Pape ce que sont les lois spirituelles de l'Eglise et que la loi serait appliquée.

" Si vous refusez les modifications que nous demandons, c'est vous qui déclarez la guerre aux catholiques. Vous la voulez, soit. Le temps, les événements, la justice de l'opinion publique et la justice de Dieu décideront entre vous et nous. " (Vifs applaudissements à droite. — Mouvements divers.)

Quand l'illustre orateur descendit de la tribune, une longue ovation le salua, venant de la droite et du centre.

Bonne leçon

Nous lisons dans la *Vérité*, de Québec :

" Le rédacteur de l'*Ami du Colon*, qui certes n'est pas un adversaire du *Nationaliste*, vient de donner à M. Asselin une leçon bien méritée :

" Le directeur du *Nationaliste* serait bien inspiré de ne point laisser prendre avec le " Père Eternel " des libertés aussi exagérées que n'en prend, dans son dernier numéro, celui de ses collaborateurs qui signent Lambert Thiboust.

" On nous répondra peut-être que c'est " pour la blague ". S'il en est ainsi, il est certain que c'est " pour la blague ". S'il en est ainsi, il est certain que c'est " pour la blague ". S'il en est ainsi, il est certain que c'est " pour la blague ".

" Nous avons lu l'article dont il est question ; il est vraiment déplorable et frise l'irréligion. Cependant il cadre bien avec l'esprit coutumier du *Nationaliste*.

Souhaitons que cette bonne et amicale leçon fasse réfléchir M. Asselin. Si tous les amis sincères du directeur du *Nationaliste* osaient à l'occasion le rappeler fermement à l'ordre et remplir ainsi leurs devoirs à son égard, on verrait peut-être cette feuille dangereuse revenir à un meilleur esprit."

Ca et là

EST-CE VRAIE ?

Sous ce titre : " Est-ce vrai ? " le *Petit Pontoisien*, de France, publie l'entrefilet suivant :

" Une de nos lectrices nous informe que, dans un grand magasin de Paris, dont elle nous donne le nom, les directeurs, apparemment affiliés à la franc-maçonnerie, auraient pris une singulière mesure.

" Ils auraient intimé à leurs vendeuses l'ordre d'avoir à faire disparaître tous les bijoux ayant un caractère religieux quelconque qu'elles ont l'habitude de porter. Les croix, médailles et autres objets de parure pouvant porter ombrage à la susceptibilité anticléricale, devront être cachés avec soin, afin d'éviter des sanctions patronales aux employés qui auraient tort de croire que la liberté de la toilette existe en l'an de grâce 1906.

" On ne nous dit pas si les vendeuses seront autorisées à porter des attributs maçonniques, équerres, triangles ou truelles, montés en pendentifs. C'est probable. Espérons, cependant, qu'on ne les leur imposera pas."

Liberté ! fraternité ! !

LE CONGRES DE L'EGLISE ANGLICANE D'ANGLETERRE

Le congrès de l'Eglise anglicane qui vient de tenir ses séances à Barrow, Angleterre, a mis en lumière ce fait : que cette Eglise va se dégrader. L'évêque de Carlisle lui-même, qui présidait, a fait voir clairement, par ses propositions, qu'une partie des anglicans se tourne du côté de Rome, par les pratiques et les tendances des ritualistes. — tandis que l'autre partie s'obstine à constituer une Eglise nationale, qui n'a point de chef. Il a dit qu'il leur faut " se plier aux nouveautés introduites par les ritualistes, ou mourir "

Lord Halifax, dans un discours magistral, a défendu le ritualisme de l'Eglise catholique, fondé sur la pratique universelle et constante des chrétiens, confirmée solennellement par les Conciles. Selon lui, une cérémonie sacrée ou une pratique religieuse a quelque chose de considérable en sa faveur, du moment qu'elle se trouve dans le Rituel romain.

Lord Halifax a repoussé toute intervention de l'Etat en matière religieuse ; il a refusé d'accepter le rapport de la Commission royale sur la question rituelle dans l'Eglise anglicane.

A noter le fait qu'un pasteur a proposé d'inscrire dans la liturgie anglicane plusieurs fêtes du calendrier romain, la récitation des litanies du Nom de Jésus, le culte du Saint-Sacrement, la communion fréquente et la réforme de la musique religieuse. Un " évêque " s'est déclaré disposé à favoriser l'introduction des prières pour les morts.

Portée sur ce terrain, la discussion devait s'échauffer ; les puritains se sont acharnés contre ces tendances, et particulièrement contre celle de lord Halifax de soustraire l'Eglise à la suprématie de l'Etat. Lord Halifax a même été excommunié par eux, séance tenante, mais ce n'est point cette condamnation qui rétablira l'unité dans l'Eglise anglicane.

Les œuvres de jeunesse

Continuant la série des remarquables et pressants articles qu'il publie, tous les huit jours, en tête de sa *Semaine religieuse*, Mgr Gabier, évêque de Versailles, a entrepris une suite d'études sur les *Œuvres de jeunesse* ; il a démontré d'abord qu'elles sont " nécessaires, possibles et bienfaisantes "

Nous vous en citer au moins les dernières lignes de cette première partie :

" Et quel bien ne font-elles pas à une paroisse ! Elles sont un exemple. Dans une paroisse indifférente ou mauvaise, il suffira souvent d'un petit groupe de jeunes chrétiens intrépides pour déterminer un revirement soudain vers les pratiques religieuses, pour briser le respect humain, pour frayer aux timides le chemin de l'é-

glise, pour restituer à la religion sa place, son crédit, sa popularité, sa puissance de diffusion et de sanctification. Les œuvres de jeunesse, dans une paroisse, sont encore un lien, un trait d'union entre le prêtre et le peuple. Le clergé est entouré d'une multitude de cœurs égarés ou hostiles. Comment se mêler à cette multitude, la pénétrer, lui faire du bien, lui parler, la christianiser ? L'œuvre de jeunesse, la phalange aimable de patronage lui servira d'intermédiaire, lui aplanira les sentiers, lui ouvrira les portes, lui livrera la clef des cœurs. Les jeunes associés de l'œuvre feront connaître et aimer la paroisse qui la dirige ; ils apporteront à la maison paternelle le bon livre, la bonne brochure, la lettre d'invitation qui appelle à une grande fête religieuse, le bulletin paroissial, l'honnête almanach.

" Et puis de temps en temps il y aura fête au patronage. Les parents seront convoqués avec leurs voisins et leurs amis, ils seront reçus à la porte de la salle par leur clergé avec un bon sourire, une bonne parole, une bonne poignée de mains, et la nécessaire et mystérieuse sympathie qui existe à l'état latent entre le prêtre et le peuple chrétien deviendra très vite une alliance cordiale ostensible et publique. Les Œuvres de Jeunesse sont le salut des paroisses ; elles préparent pour l'avenir des recrues meilleures que celles du passé ; elles mettent en contact le clergé avec son troupeau ; elles ramènent peu à peu à l'Eglise les familles qui en avaient oublié le chemin, elles sont un moyen excellent d'atteindre beaucoup d'âmes qui semblaient inaccessibles.

" Nous demandons instamment à nos prêtres et à nos fidèles de s'intéresser aux Œuvres de Jeunesse, d'en favoriser l'éclosion et la croissance, et les considérer comme des institutions nécessaires, possibles, bienfaisantes qu'il faut mettre au premier rang dans le programme de l'apostolat moderne."

Les groupements chrétiens en Orient

Les rites ecclésiastiques sont au nombre de sept : latin, byzantin, arménien, syrien, chaldéen, maronite, copte.

RITE LATIN

Le rite latin n'a qu'une langue liturgique, le latin, exception faite pour le point d'Autriche Hongrie où existe le privilège du glagol.

A. EGLISE LATINE.

L'Eglise latine compte des adhérents isolés dans toutes les contrées de l'Orient. Dans presque toutes, elle est représentée par une hiérarchie dûment organisée.

1. RUSSIE. — Le vaste empire des tsars ne présente guère comme fidèles de l'Eglise latine que les Polonais. Ceux-ci vivent massés, pour la plupart, dans la Pologne ; mais il s'en trouve aussi quelques-uns qui vivent dispersés, avec des coreligionnaires d'origine diverse, dans les autres provinces de l'empire. En 1904, on comptait 11 802 400 catholiques partagés entre 14 diocèses, dont 7 en Pologne et 7 en Russie proprement dite. Les diocèses de Pologne sont l'archevêché de Varsovie, les évêchés de Kielec, de Lublin et de Ploko. D'Autriche-Hongrie sont les évêchés de Sandomier, Sijny et de Wladislaw ; ceux de Russie sont l'archevêché de Mohilew, les évêchés de Luck et Syomietz, de Minsk (1), de Komenietz (2) de Samogitie, de Tiaspol et de Vilna. Depuis deux ans, un grand nombre d'anciens Ruthènes ont pris part au schisme où la persécution les avait jetés de force ; en entrant, avec plusieurs Russes orthodoxes, dans l'Eglise catholique, ils ont embrassé le rite latin ; nous ne saurions encore donner à leur sujet un chiffre exact.

II. ROUMANIE. — Deux évêques, l'archevêque de Bucarest et l'évêque de Jassi, celui-ci dépendant directement du Saint-Siège, gouvernent les 150,000 catholiques de ce royaume.

III. BULGARIE. — Les catholiques latins, au nombre de 25,000, ont un évêque à Roustchouk qui porte le titre de Nicopolis, et un vicaire apostolique à Philippopolis.

IV. SERBIE. — Les fidèles de rite la-

tin, 8,000 à peine, sont des étrangers sans pasteur. L'évêché de Belgrade, suffragant de l'archevêché de Scutari d'Albanie n'existe depuis près longtemps que sur le papier.

V. BOSNIE ET HERZÉGOVINE. — Ces deux provinces turques encore de nom, mais enlevées de fait à la Turquie en 1878, accusaient au recensement de 1895 une population de 334,000 catholiques. Aujourd'hui, est encore plus élevé le nombre des fidèles que dirige l'archevêque de Sérajévo, les évêques de Banjaluka et de Mostar. Ces trois sièges doivent leur erection à Léon XIII qui a établi la hiérarchie bosno-herzégovinienne le 5 juillet 1881.

VI. MONTÉNÉGO. — Depuis le concordat conclu avec le Vatican, le 18 août 1886, les fidèles de cette principauté jouissent d'une situation régulière. Ils sont 7,000 à peine et n'ont qu'un pasteur, l'archevêque d'Antivari, qui dépend directement du Saint-Siège et à qui on a reconnu, le 7 mars 1902, le titre de primat de Serbie.

VII. ALBANIE. — L'Albanie, partie intégrante de l'empire ottoman, renferme diverses tribus catholiques latines dont l'effectif s'élève à 148,000 âmes. La hiérarchie y est constituée par les archevêques de Durazzo, d'Ukio et de Scutari, ainsi que par les trois suffragants de ce dernier, qui sont les évêques d'Alessio, de Pulati et de Sappa, auxquels il faut joindre l'abbé nullius de Saint-Alexandre d'Orochi pour les Mirdites.

VIII. TURQUIE D'EUROPE. — En dehors de l'Albanie, les vilayets ottomans d'Europe ne comptent de Latins que dans les grands centres et les ports, surtout à Constantinople. Le vicaire patriarcal en résidence dans cette ville réunit sous sa juridiction 45,000 fidèles.

IX. GRÈCE. — Quelque 35,000 catholiques sont dispersés dans les archidiocèses d'Athènes, de Corfou et de Naxos, dans les diocèses de Zante et Céphalonie, de Santorin et Milo, de Syra, de Tinos et Lycône.

X. TURQUIE D'ASIE. — Les Latins sont peu nombreux dans cette immense territoire, 45,000 tout au plus, répartis entre le vicariat patriarcal de Constantinople, l'archidiocèse de Smyrne, le vicariat apostolique d'Alep, l'archidiocèse de Bagdad, la préfecture apostolique de Rhodes, le patriarcat de Jérusalem.

XI. PERSE. — L'administrateur apostolique du diocèse d'Ispahan gouverne les 150 catholiques de rite latin, tous étrangers, qui résident en Perse.

XII. ARABIE. — Environ 1,500 fidèles obéissent au vicaire apostolique d'Arabie, en résidence à Aden.

XIII. ETHIOPIE. — Le vicariat apostolique d'Abyssinie ne renferme qu'un petit nombre de catholiques latins, étrangers pour la plupart.

XVI. EGYPTE. — On compte dans ce pays 65,000 fidèles répartis entre le vicariat apostolique d'Egypte et la préfecture apostolique du Delta du Nil, qui en a été détachée le 15 mai 1891.

XV. CHYPRE. — Un millier de Latins habitant cette île dépendent du patriarcat de Jérusalem.

B. GLAGOL

Dans la revue qui précède, nous avons laissé de côté l'Autriche-Hongrie, (c) la monarchie des Habsbourg n'a rien d'oriental en ce qui concerne l'Eglise latine. Elle nous offre cependant une particularité qui, unique, mérite d'être soigneusement notée. Certaines localités voisines de l'Adriatique, certains districts de l'ancienne Illyrie ont acquis et conservent le privilège de célébrer la liturgie latine en staro-slave, mais en staro-slave écrit avec des caractères spéciaux que l'on appelle glagolitiques. Donner le chiffre exact des fidèles qui usent de ce privilège est chose difficile, les statistiques précises faisant défaut. Nous savons du moins qu'ils sont inégalement répartis dans les 15 diocèses suivants : Goritz, Lubach, Pola, Trieste, Veglia, Cattaro, Zara, Lesina, Riguse, Sebenico, Spalato, Mostar, Sérajévo, Szenny, Zagreb.

Echos d'Orient

(1) Ce siège, supprimé par les Russes en 1869, est actuellement uni à celui de Mohilew.

(2) Depuis 1866, date de sa suppression par le tsar, cet évêché reste sans titulaire ; il a pour administrateur apostolique l'évêque de Luck et Sytomietz.

Un mot à nos lecteurs

Un journal de Montréal a annoncé, évidemment pour nuire à la Croix, que nous avions l'intention d'accepter la place d'Imprimeur du Roi, à Québec, si elle devenait vacante et si elle nous était offerte.

Nous croyons devoir déclarer que nous n'avons pas cette intention.

Bien que la Croix ne nous procure même pas ce qu'il nous faut pour vivre, nous ne voulons pas nous en séparer. Nous aimons notre journal ou plutôt le bien qu'il peut faire plus que le confort et les aises que nous pourrions nous donner en acceptant un emploi avantageux. La vie est si courte que c'est plaisir, vraiment, de la dépenser à faire une bonne œuvre.

Donc, que nos lecteurs soient sans crainte : nous resterons à la Croix.

LE DIRECTEUR

Un mauvais journal

La "Patrie" est un mauvais journal et je vais le prouver.

Dans ses "colonnes ouvrières", elle ne cesse de fomentier les haines déjà trop existantes, hélas ! entre patrons et ouvriers. Elle exagère les torts de ceux-là et se tait sur les devoirs de ceux-ci. — Bien plus, elle prête aux prolétaires des droits qu'ils n'ont pas. En un mot elle prêche ouvertement le socialisme.

Dans sa page de feuilleton, elle publie des romans à la Zola. Que dis-je, à la Zola ! Il y a bien la perversité et la corruption de ce romancier, mais sans le style. C'est brutalement obscène. La "Patrie" a terminé, il y a quelques jours, la publication d'un feuilleton ignoble : l' "Assassin ou les deux Madeleine". On pouvait y lire, dans l'édition du 14 novembre, notamment, le récit d'une scène dégoûtante de bigamie. Il y a des réticences, des sous-entendus capables de faire rougir même le perdu de mœurs.

Dans sa page de rédaction et quelquefois aussi ailleurs, elle dénigre nos institutions scolaires, nos œuvres pieuses ; elle prêche des réformes ; et quelles réformes ? Je vais vous en donner un échantillon :

Le lundi, 19 novembre, il y avait un incendie au pensionnat Sainte-Angèle, à Sainte-Cunégonde. Il y eut quelques dommages matérielles mais aucune perte de vie.

Or, la "Patrie" du même jour faisait une charge aussi sottise qu'inattendue et mal fondée contre le dit pensionnat, en affirmant qu'il était "entièrement dépourvu d'appareils de sauvetage".

"On y a même imprimé et publié, dit à ce sujet la "Semaine Religieuse", de Montréal, que depuis sept ans, les Sœurs du pensionnat Sainte-Angèle étaient requises de faire poser ces appareils et qu'elles n'avaient rien fait. Et c'est l'an dernier que M. l'inspecteur en chef, Louis Guyon, donnait un certificat à ces dames, attestant que "les précautions prises dans leur couvent assuraient la sécurité des élèves en cas de feu". (1) En fait, il y avait dans

(1) Voici le document, il est daté du 23 août 1905 :

"Je, soussigné, inspecteur des édifices publics, après avoir inspecté le pensionnat Sainte-Angèle, me déclare entièrement satisfait des précautions prises pour assurer la sécurité des élèves en cas de feu, ainsi que des moyens dont dispose la maison pour combattre un commencement d'incendie.

"Avec le soin et la surveillance que vous exercez, je suis confiant que vous êtes à l'abri de toute surprise."

Votre obéissant serviteur,
 (Signé) Louis GUYON, inspecteur en chef."

le couvent Sainte-Angèle, outre les galeries extérieures, des extincteurs puissants dont les pompiers se sont servis avec succès, et les issues étaient nombreuses."

Et la "Patrie" est lue, dit-on, par 60,000 individus ; soixante mille Canadiens français qui boivent le poison de l'obscénité, du dénigrement systématique, de la démagogie et... de la bêtise, résultat, sans doute, des "éboulements" quotidiens qui s'effectuent dans le cerveau d'un ou de plusieurs rédacteurs de la feuille timothéenne.

Nous n'aurions cure de ces éboulements, si au moins les rédacteurs de la "Patrie" savaient faire en sorte que seuls leurs amis ou leurs serviteurs en souffrent.

Joseph BEGIN.

Les éboulements de la "Patrie"

Au nouvel édifice de la Patrie, des ouvriers travaillaient, encore, dimanche dernier. Sans doute, il y a eu, la veille, un autre éboulement qui a nécessité ce travail ? Nous voudrions bien croire à l'excuse de M. Tarte, mais le public, lui, ne le veut pas. Il est intrigué par ces éboulements qui arrivent toujours le samedi, depuis plusieurs semaines. Il pense plutôt que, s'il y a des éboulements quelque part c'est chez quelque rédacteur de la Patrie.

Le public, il n'est pas si sot !

FRANC ET SANS DOL

UN PARTI JUIF

Décidément, les 20,000 Juifs de Montréal, non contents des exploits récents de la bande Shylock et Cie, sur le terrain financier, s'approprient à affirmer leur domination sur le terrain politique.

L' "Evènement", de Québec que nous croyons bien informé, cette fois, annonce que les Juifs de Montréal s'approprient à inaugurer un grand club politique par un coup d'éclat. Plus de 200 d'entre ces disciples du Talmud se sont réunis, paraît-il, récemment à l'Empire Hall, — nom bien choisi ! — pour former ce qu'ils appellent une "ligue politique juive", sans doute sur le modèle du fameux "Bund" juif de Russie.

Et le principal objet de cette ligue sera, d'après l' "Evènement", de mettre en avant un candidat du parti Juif, du "Bund" de Montréal, sur les rangs pour la prochaine élection fédérale dans la division Saint-Laurent. "Les Juifs", dit notre confrère, veulent avoir "des représentants dans la Législature, la Chambre des Communes et dans le Sénat. Ils ont adopté une résolution à cet effet."

Si l' "Evènement" est bien informé, cette résolution ne nous étonne nullement. Les Juifs d'Angleterre que le bon lord Rotschild nous a exportés par petits paquets soigneusement triés sur le volet, vont commencer à produire leur effet dans notre heureux Canada ; et les milliers de Juifs de Russie qui, selon le F... Rabbim de Sola, sont ici au moins 10,000 sous des noms d'emprunt du reste, ne manqueront pas de soutenir les protégés de lord Rotschild.

Nous espérons que les milliers de victimes de la bande de Shylock et Cie ne refuseront pas leurs voix au candidat juif qui se présentera prochainement ! Au besoin les

20.000 Juifs de Montréal sont assez riches, — de l'argent des chrétiens — pour payer au moins 25 dollars le prix de chaque vote.

Et comme les dernières enquêtes électorales ont révélé qu'on trouve facilement des voix à bon marché, les Juifs sont sûrs de voir élire leur candidat, avec l'appui des loges par-dessus le marché.

Est-ce que le moment ne serait pas venu maintenant de mettre en avant des candidats "chrétiens" ?

Puisque MM. les Juifs veulent avoir des députés "juifs" avant tout, pourquoi donc les chrétiens n'auraient-ils pas des députés chrétiens avant tout ? La race chrétienne, catholique française, aurait là une belle occasion de s'affirmer à son tour.

L' "Evènement" assure que les Juifs ont invité parmi leurs "amis politiques" à l'inauguration de leur Club, MM. L. P. Brodeur, ministre fédéral, M. Gouin, premier ministre de la province de Québec, M. R. Bickerdike, membre des Communes, et enfin... M. Langlois, M.P.P., qui aurait accepté.

Nous espérons que sous ce rapport l'information de l' "Evènement" ne sera pas confirmée.

Dans le temps, M. Borden a péroré au cercle "Disraëli", de Montréal, mais cela n'avait rien d'étonnant. M. Borden étant un franc-maçon notoire, se trouvait tout naturellement chez lui au club juif Disraëli.

Mais nous serions surpris si MM. les ministres libéraux Brodeur, Gouin, et même M. Langlois, croyaient devoir imiter l'exemple du F... Borden.

Il est vrai qu'on peut s'attendre à voir bien des choses dans certains partis. Et si le F... Borden a cru devoir faire sa courbette devant les Juifs, pourquoi donc l'ex (?) — F... Langlois ne la ferait-il pas ? Mais les autres ?...

ANTI-SHYLOCK.

Le maçonnerie dévoilé

Dans tous les pays où la secte néfaste à l'excès de la franc-maçonnerie joue un rôle plus ou moins actif, son action, son caractère, son organisation, son but sont l'objet aujourd'hui d'une investigation et de révélations de plus en plus lumineuses.

En France la "Ligue anti-maçonnique" de Paris, parfaitement organisée et très fortement documentée livre à la secte un combat incessant qui finira par emporter le morceau tôt ou tard.

En Belgique, c'est un journaliste catholique éminent, M. Léon Mallié, directeur du "Courrier de Bruxelles", auquel je m'honore d'avoir appartenu pendant de longues années — qui vient de porter à cette redoutable association secrète de malfaiteurs politiques et sociaux, un coup retentissant dont toute la presse de ce pays s'occupe actuellement.

M. Mallié, qui est le secrétaire de l'association des journalistes catholiques belges, a publié sous titre, "la maçonnerie belge d'après des documents maçonniques ; son action politique et ses visées," un livre d'un puissant intérêt et d'actualité, non seulement pour la

France et le Canada français (1).

Je crois de mon devoir comme publiciste de signaler cet ouvrage dans les colonnes de la "Croix" qui est à l'avant-garde de la presse chrétienne de langue française en Canada.

Convaincu à la suite d'une longue expérience que le maçonnerie universel est par excellence l'ennemi de la religion catholique, de l'ordre social chrétien, de nos libertés religieuses et de nos âmes ; convaincu que si l'on ne se rend pas compte de son action, de son travail et de la gravité de ses ravages contemporains on est hors d'état de servir pratiquement et utilement la cause catholique. Je crois en âme et conscience que le premier devoir de la presse de nos jours est de signaler à l'attention publique la franc-maçonnerie, ses hommes et ses œuvres, ses complots et son organisation.

C'est pourquoi je salue la publication de M. Léon Mallié comme un livre destiné à faire époque.

Cet important ouvrage est l'histoire soixante-quinze dernières années, de son évolution anti-chrétienne et de son action politique anti-sociale. C'est moins une œuvre de polémique qu'une œuvre d'exposition et de publicité lumineuse. La plus grande place y est faite aux documents maçonniques, tous authentiques, dont l'auteur se sert pour appuyer ses affirmations.

Un des journaux les plus répandus de Belgique, le "Patriote", dit à propos de cet excellent livre de combat, véritable arsenal mis à la portée de tous, spécialement des hommes de presse de tous pays :

"D'après des documents maçonniques : c'est le premier mérite du travail de M. Mallié. Le maçon est menteur, il porte masque, il nie systématiquement comme Avinain, il s'esquive comme un larron ou un fraudeur : M. Mallié lui oppose des textes indiscutables, puisés aux sources maçonniques officielles. Ces citations sont authentiques et faciles à contrôler. Trop souvent, dans des publications antimaçonniques, les textes sont produits sans discernement, tout au moins avec d'insuffisantes références."

"Deuxième mérite du travail de M. Mallié : il ne cite pas pour citer, il ne se contente pas d'aligner les citations, tout est coordonné en vue d'une fin très nette. Il écrit une histoire, il appuie son récit sur des témoignages irrécusables."

"A vrai dire, c'est l'histoire de la maçonnerie belge racontée par des maçons, par les maçons les plus huppés, par les maçons qui, en Belgique, ont joué, jouent sur la scène politique un rôle important."

La "Gazette de Liège", autre journal très important de Belgique, salue l'apparition de cet ouvrage comme une "œuvre hautement sociale, hautement catholique faite et fort bien faite avec une opportunité particulière."

Les journaux qui ne sont pas inféodés à la loge déclarent que l'ouvrage de L. Mallié sur la maçonnerie belge aura du retentissement non seulement en Belgique, mais

(1) Edité par le "Courrier de Bruxelles", 52 rue de la Montagne, Bruxelles, prix 3 francs (60 cents).

en Europe et au-delà. Ils le félicitent d'avoir rendu aux catholiques, un grand service en chantant, comme l'a demandé Léon XIII dans son Encyclique "Inimicum genus", à la Franc-maçonnerie, "le masque dont elle se couvre et en la montrant telle qu'elle est".

Les catholiques "intellectuels" les catholiques de combat, ceux qui désirent s'instruire, éclaircir l'opinion publique feraient bien de se procurer cet ouvrage. Ils peuvent s'adresser au secrétaire du "comité catholique belge" de Bruxelles, au Manitoba.

L. HACAULT.

Une dépêche suspecte

La "Patrie" du 29 novembre publiait l'étrange dépêche suivante, sous la rubrique, "Sa Sainteté aurait des idées conciliatrices" Monsignor (sic) Merry del Val est plus absolu :

"Paris, 27.—La situation de l'Eglise devient de plus en plus critique, chaque jour.

"D'après des informations prises à bonne source, le cardinal Chard a reçu hier, du Pape, des instructions définitives, relatives au 11 décembre.

"Malgré tout le désir de connaître la nature de ces instructions, public ne peut rien savoir de précis. Toutefois, il semble résulter de l'ensemble des renseignements nous de Rome que Sa Sainteté Pape Pie X serait portée à une attitude conciliatrice, mais le Cardinal Merry del Val serait opposé à cette façon de voir.

"Les cardinaux américains auraient exprimé au Pape l'opinion que la France était décidée à mener à bonne fin la loi sur la séparation et auraient conseillé une attitude conciliatrice.

"La cardinal Satolli aurait primé la même opinion."

Cette dépêche laisse pourtant bien voir sa source libérale-maçonnique. Pourquoi la "Patrie" publie-t-elle sans commentaires, laisse-t-elle ainsi ses nombreux lecteurs sous l'impression que le Sacré Pontife et son Secrétaire d'Etat sont en désaccord sur la conduite à prendre à l'égard de la loi de Séparation et que ce n'est pas Pie X, en définitive, qui gouverne l'Eglise, mais le cardinal Merry del Val ?

M. Tarte ne sait-il pas encore que le Pape, dans cette affaire, poussé aussi loin que sa conscience lui permettait la conciliation, qu'il lui est moralement impossible de sacrifier les prérogatives de l'Eglise ?

La "Patrie", ce nous semble pourrait, si elle le voulait, surveiller un peu mieux la publication de ses dépêches et éviter ainsi de faire tort à l'Eglise.

J.B.

KEEWATIN ET LES ECOLES

Sous cette rubrique, un journal matin, de Montréal, publie :

"Les loges orangistes de Manitoba se mettent de nouveau en campagne. Elles viennent d'adresser aux députés l'opposition libérale à la législature provinciale une supplique demandant donner son appui au gouvernement libéral pour qu'il puisse obtenir l'annexion de tout le Kewatin à Manitoba.

"Les loges donnent pour motif leur action leur désir d'imposer à Kewatin le système scolaire de Manitoba au lieu de celui des Territoires dont jouissent actuellement.

"Est-ce que l'on va voir ressusciter la question des écoles à propos de Kewatin ?"

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement a expiré, de ne pas attendre plus longtemps pour en payer le renouvellement.